

# LES CHIFFRES

Le Bulletin statistique trimestriel  
de la garantie des salaires

AGS

n° 25  
Juillet 2019

## Le Mot

L'activité économique française voit son horizon quelque peu s'assombrir. Après avoir progressé de 1,7% en 2018 (Insee), la croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait retomber à +1,3% en 2019, selon les dernières projections de la Banque de France publiées le mardi 11 juin, avant de légèrement accélérer de nouveau à partir de 2020 (+1,4%).

Malgré ce contexte en demi-teinte, le nombre de créations d'entreprises (hors micro-entrepreneurs) bondit sur les 5 premiers mois de l'année en cours, pour s'établir à 183 864 (Insee), soit une hausse de +9% par rapport à la même période en 2018.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre, les défaillances d'entreprises reculent de -2,1% en comparaison du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et s'élèvent à 26 493 (Altares).

En revanche, la tendance montre une augmentation des faillites de +1,8%, en cumul d'avril 2018 à mars 2019, comparé aux 12 mois précédents. Selon la Banque de France, le nombre de faillites s'établit à 54 088 sur cette période.

En raison de ce contexte économique incertain, le Conseil d'administration de l'AGS a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du 26 juin dernier, de ne pas faire supporter davantage de charges aux entreprises et de maintenir le taux de cotisation patronale à 0,15%. Ce taux reste ainsi inchangé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Houria AOUIMEUR

Directrice nationale  
de la Délégation Unédic AGS

La Délégation Unédic AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives.

Les séries chiffrées sont calculées sur 12 mois glissants, soit une comparaison entre les 12 derniers mois arrêtés à la fin du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et les 12 mois précédents.

Pour ce numéro 25, retrouvez dans la rubrique **À Propos**, un éclairage sur les interventions AGS dans le secteur de la construction.

## Chiffres clés

### Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019



### Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019



### Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018



### Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

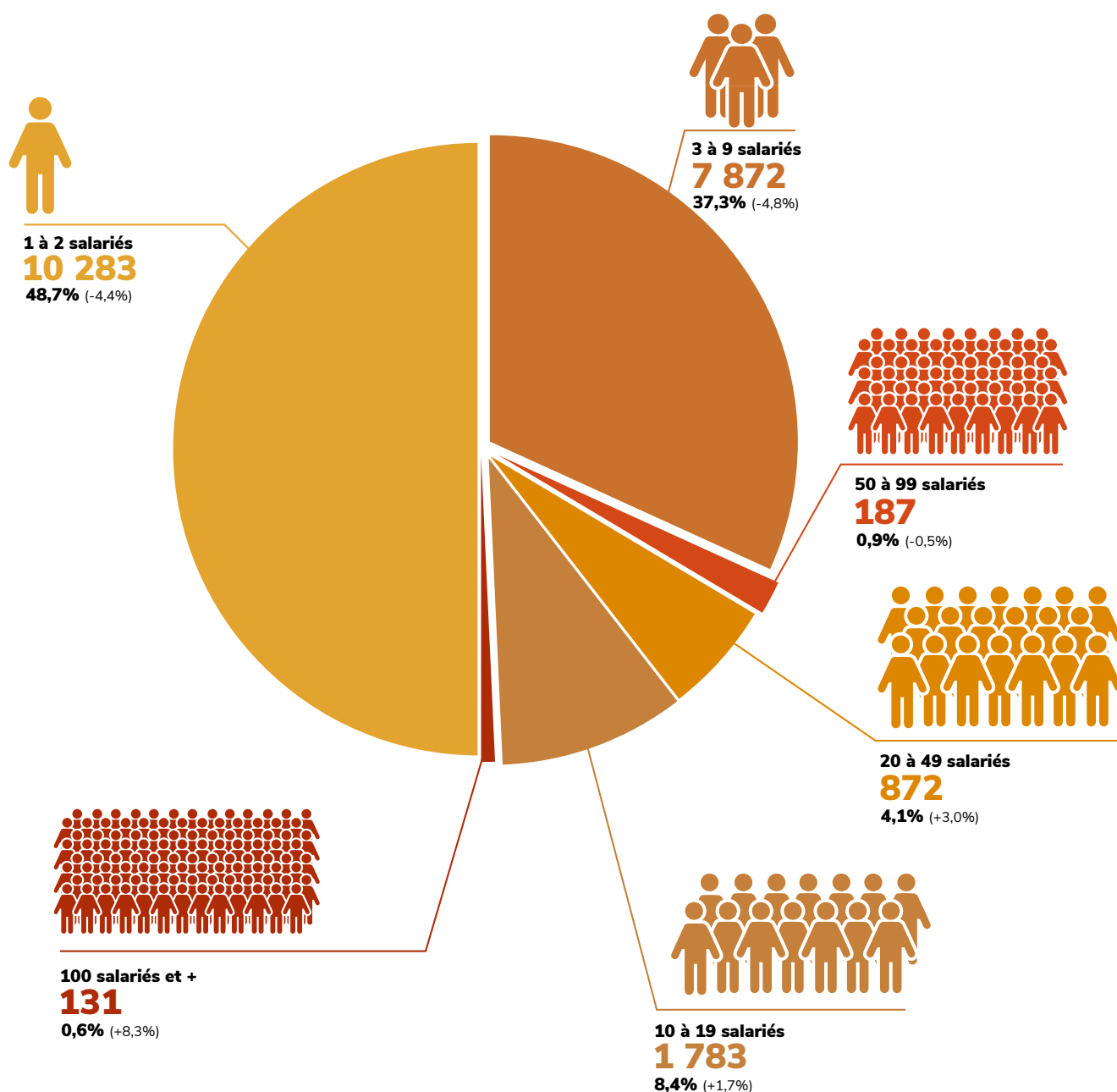


# Les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

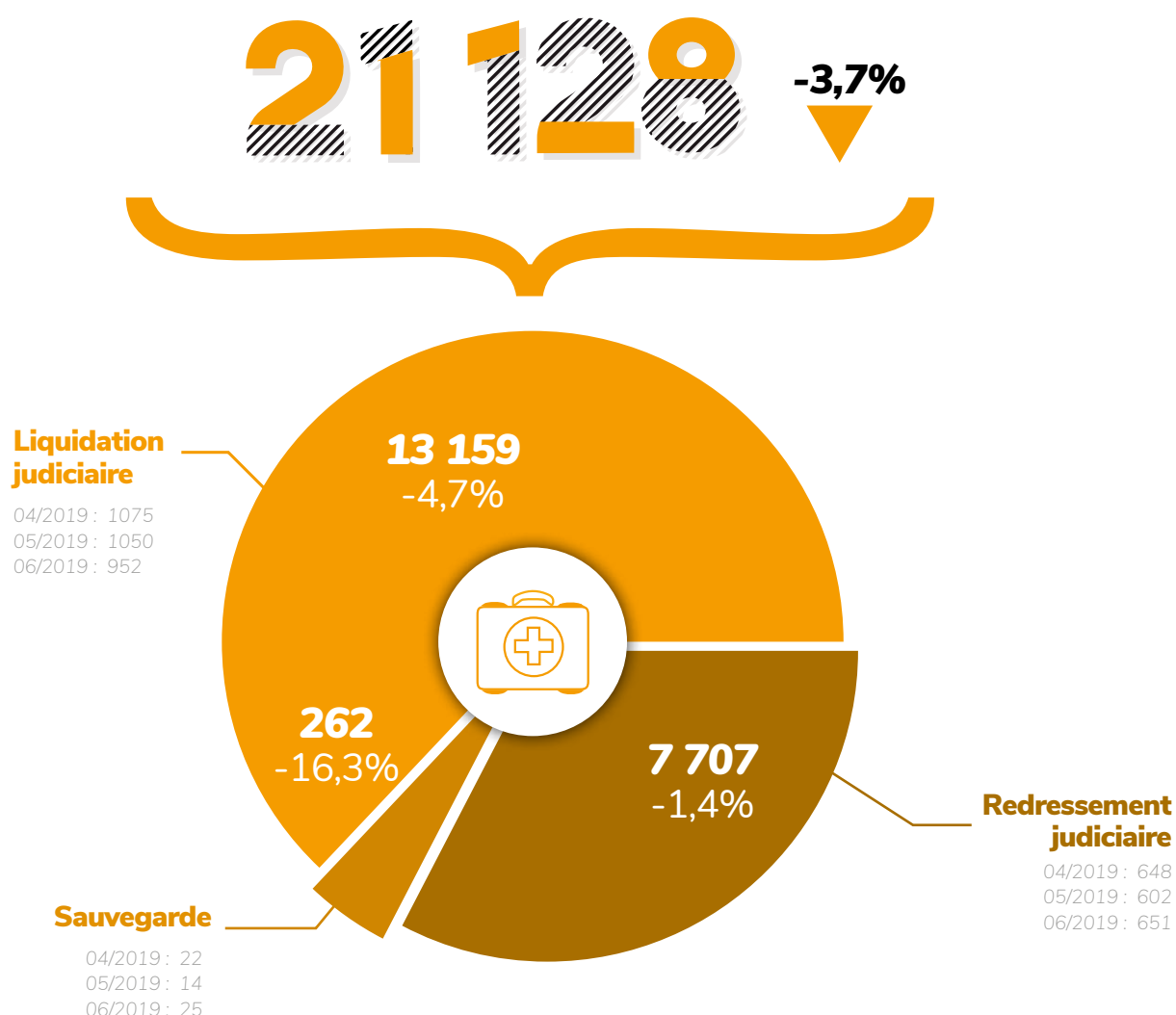
## A remarquer : une augmentation du nombre d'affaires ouvertes de 100 salariés et plus

86% des affaires AGS ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 se rapportent à des entreprises de moins de 10 salariés et 1,5% seulement à des sociétés de 50 salariés et plus.

Le nombre d'affaires ouvertes baisse pour les entreprises de moins de 10 salariés mais augmente pour celles de 10 à 49 salariés et celles de 100 salariés et plus (10 affaires supplémentaires pour ces dernières).



## Malgré une tendance générale toujours orientée à la baisse



Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS diminue sur les 12 derniers mois de -3,7% (après -3,0% et -4,2% sur les 12 mois arrêtés respectivement à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018).

Ce recul se retrouve quel que soit le type de jugement d'ouverture (JO) : particulièrement marqué en proportion pour les affaires avec un JO en sauvegarde, qui sont toutefois en nombre limité, il apparaît relativement réduit pour celles avec un JO en redressement judiciaire.

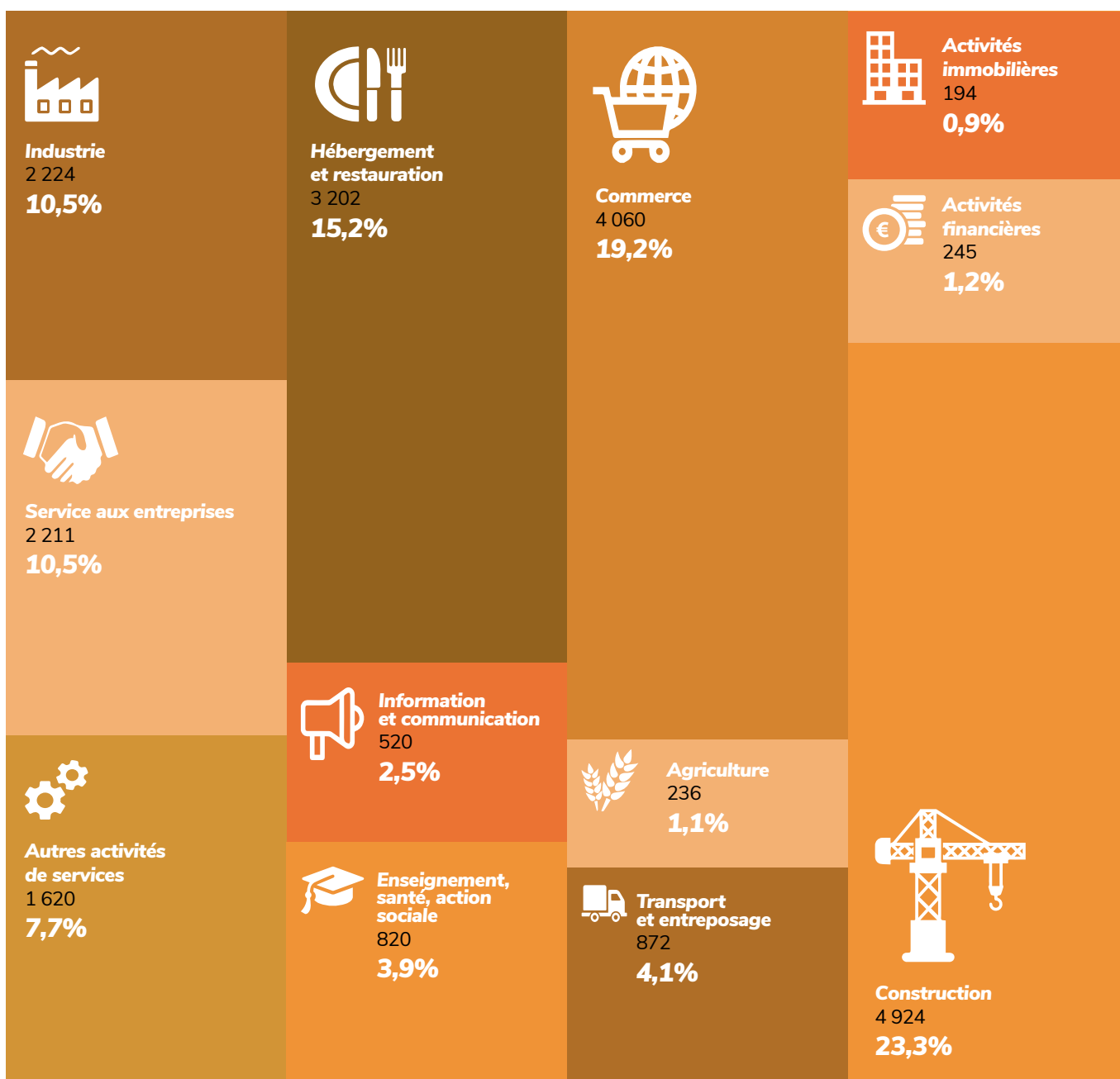
### Définition.

Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée). Le dénombrement s'effectue par jugement d'ouverture : une entreprise (identifiée par un numéro SIREN) avec deux jugements d'ouverture (par exemple, lorsqu'une liquidation judiciaire est prononcée sur résolution du plan de redressement) peut être potentiellement comptabilisée deux fois.

## Une baisse du nombre d'affaires ouvertes dans une grande majorité des secteurs

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires AGS ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (23,3% du total), suivi du commerce (19,2%). Le nombre d'affaires ouvertes augmente

de 44 unités dans le transport et entreposage et de 19 dans l'enseignement, santé, action sociale. Tous les autres secteurs présentent une baisse : -2,9% pour la construction et -6,0% pour le commerce.



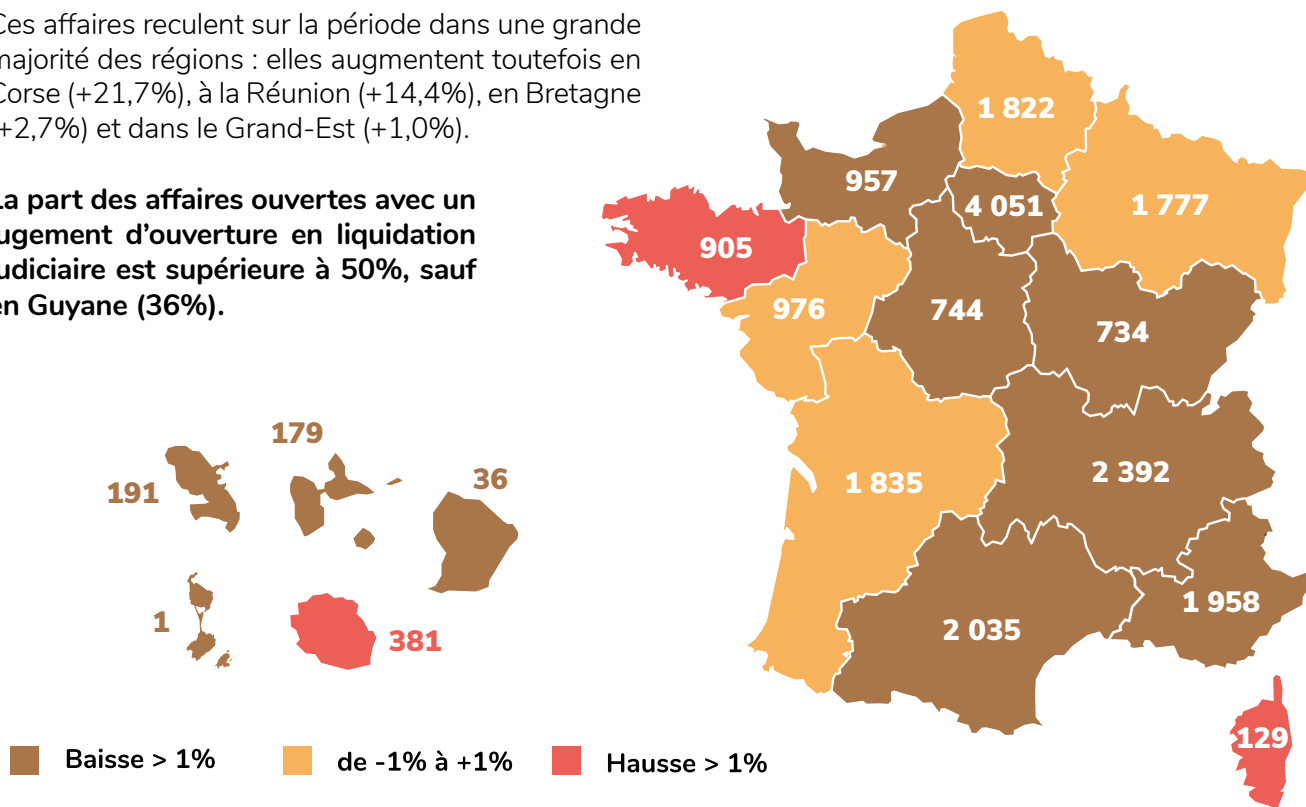
## ...et sur une grande partie du territoire

Par son tissu économique, l'Île-de-France reste la région où le nombre d'affaires ouvertes est le plus élevé. Suivent, dans un ordre assez immuable, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces affaires reculent sur la période dans une grande majorité des régions : elles augmentent toutefois en Corse (+21,7%), à la Réunion (+14,4%), en Bretagne (+2,7%) et dans le Grand-Est (+1,0%).

La part des affaires ouvertes avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est supérieure à 50%, sauf en Guyane (36%).

Dans les affaires ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, 25 se réfèrent à des faillites transnationales (soit 11 de plus que sur les 12 mois précédents).



## Des procédures de sauvegarde toujours en repli

La Délégation Unédic AGS suit depuis 2006 l'évolution du nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde.

Amorcée à la fin du deuxième trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants se prolonge : -2,6% à fin juin 2019 (après -6,5% à fin mars 2019 et -12,9% à fin décembre 2018).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde (16%). Viennent ensuite la Nouvelle-Aquitaine (15%), l'Île-de-France (13%) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (12%).



### 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Avril	Mai	Juin	Total
69	87	58	214

#### Avertissement.

Données arrêtées au 30 juin 2019 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

## Un nombre de bénéficiaires stable



dont 141 540 primo-bénéficiaires + 0,5 % ▲

Malgré un nombre de bénéficiaires stable, on constate une légère augmentation de +0,5% du nombre de primo-bénéficiaires.

Ceci s'explique par l'accroissement sur les 12 derniers mois des affaires ouvertes pour des entreprises à fort effectif.

### Définition.

Les primo-bénéficiaires sont les salariés qui bénéficient de la garantie AGS pour la 1<sup>ère</sup> fois (le calcul s'effectue par affaire).

Les salariés bénéficiaires correspondent aux salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence. Au contraire des primo-bénéficiaires, ils peuvent avoir bénéficié de la garantie AGS précédemment (dans une même affaire).

## Un nombre de licenciements en légère hausse



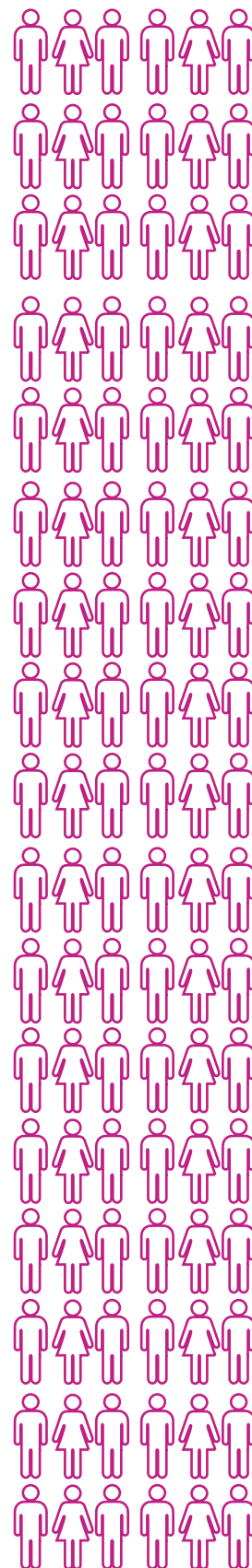
Le nombre de licenciements dans les affaires AGS augmente de +2,0% sur les 12 mois arrêtés à fin mars 2019.

### Définition.

Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

### Avertissement.

Données arrêtées au 30 juin 2019 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.



## Les interventions AGS dans le secteur de la construction (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019)



La construction reste le premier secteur concerné par les défaillances d'entreprises. En 2018, il concentre 22% des liquidations et redressements judiciaires enregistrés, soit 11 815 faillites (Source Banque de France).

Cependant sur l'année passée, les défaillances d'entreprises reculent de -2,5% dans ce secteur, et ce malgré un rebond observé au deuxième semestre. Les chiffres publiés par Altares sur les deux premiers trimestres 2019\* mettent en évidence de nouvelles diminutions :

-5,4% entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019, -2,4% entre le deuxième trimestre 2018 et le deuxième trimestre 2019.

Avec 4 924 dossiers, la construction apparaît comme le secteur le plus présent dans les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS. Il regroupe 23% des affaires ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, un nombre en baisse de -2,9% par rapport à celui relevé sur les 12 mois précédents.

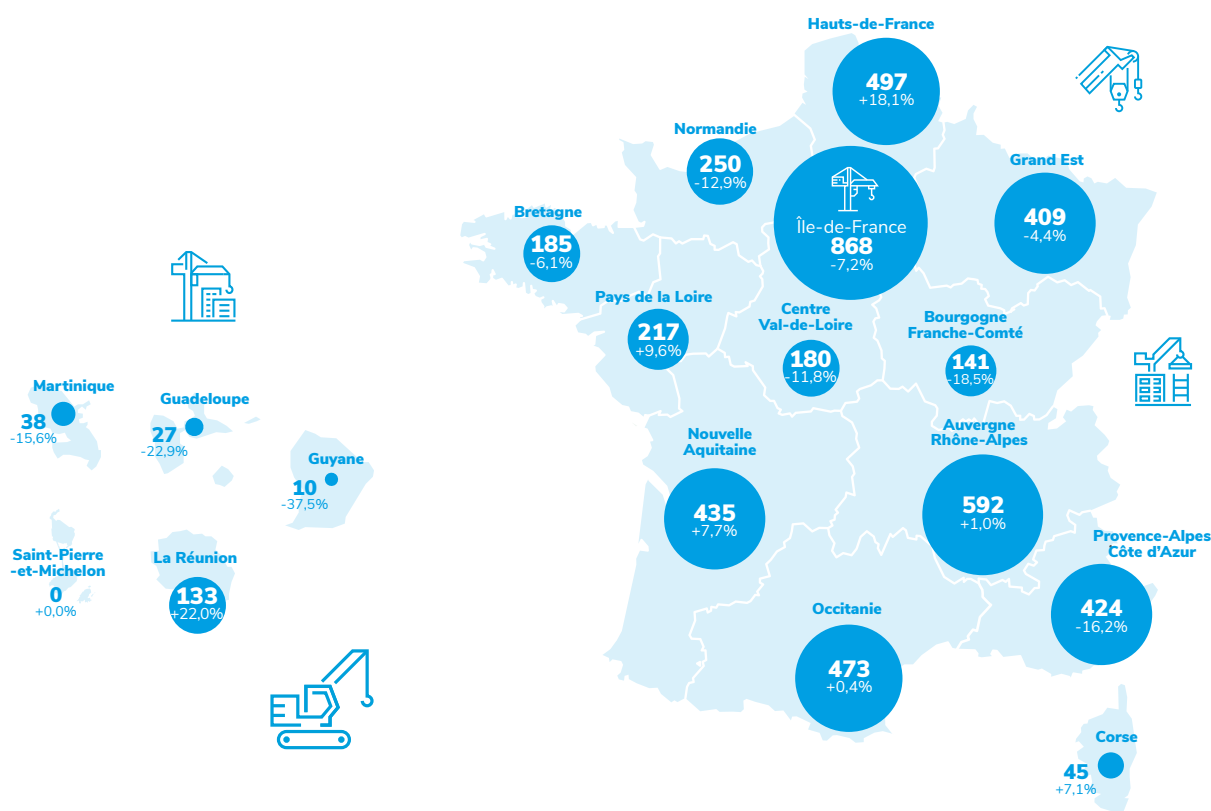
\*Chiffres intégrant les activités immobilières qui sont hors de notre périmètre.

Les affaires analysées dans cette note sont relatives à des entreprises avec un code NAF commençant par 41 (Construction de bâtiments), 42 (Génie civil) et 43 (Travaux de construction spécialisés). Ne sont pas pris en compte les codes NAF débutant par 68 (Activités immobilières).

### Une évolution régionale contrastée

L'Île-de-France est la région qui cumule le plus grand nombre d'affaires ouvertes, avec 17,6% du total sur la période. Viennent ensuite les régions Auvergne-Rhône-Alpes (12,0%) et Hauts-de-France (10,1%).

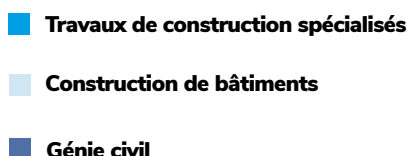
Le nombre d'affaires ouvertes recule dans une majorité des régions. À contre-courant de l'évolution nationale, les Hauts-de-France (+76 affaires), la Nouvelle-Aquitaine (+31), la Réunion (+24) et les Pays de la Loire (+19) affichent toutefois des hausses significatives.



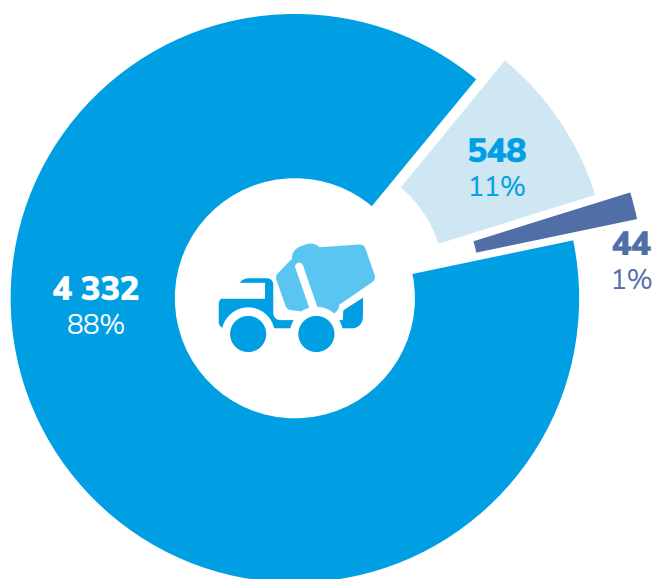
## Des affaires ouvertes en hausse dans la construction de bâtiments

Au niveau des sous-secteurs, les travaux de construction spécialisés apparaissent, avec près de 9/10<sup>ème</sup> des affaires ouvertes dans la construction, comme le plus important.

Le nombre d'affaires ouvertes y diminue sur la période de -3,4% : il baisse par ailleurs de 2 unités dans le génie civil et augmente de 10 unités dans la construction de bâtiments.



Répartition des affaires ouvertes



## Des avances et des primo-bénéficiaires en nette augmentation

Le montant des avances effectuées du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 pour des affaires en lien avec le secteur de la construction s'élève à 319 millions d'euros, soit 21% du total des paiements réalisés sur la période. Alors que les avances globales progressent de +3,4% sur les 12 derniers mois, celles relatives à des entreprises de la construction augmentent de +9,4%.

Le nombre de primo-bénéficiaires s'établit pour sa part à 30 500, soit 22% du total. Il s'accroît de +9,6% (contre +0,5% seulement tous secteurs confondus).

Ces augmentations assez nettes relevées pour le secteur de la construction s'expliquent par l'accroissement sur les 12 derniers mois des affaires ouvertes au bénéfice d'entreprises à fort effectif. Tandis que les affaires ouvertes pour des entreprises de 1 à 9 salariés se replient de -5,2%, celles touchant des entreprises de 10 salariés et plus bondissent de +12,1%. On dénombre en particulier 10 affaires supplémentaires de 100 salariés et plus.

Nombre d'affaires ouvertes selon l'effectif au JO

